

# CONTRAT D'ADHÉSION

POUR VOUS INSCRIRE, VEUILLEZ REMPLIR ET SIGNER LE PRÉSENT FORMULAIRE ET L'ENVOYER SCANNÉ A L'ADRESSE [ACCOUNTSUPPORTFR@HERTZ.COM](mailto:ACCOUNTSUPPORTFR@HERTZ.COM)

## RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

N° HERTZ GOLD PLUS REWARDS <input type="text"/>	N° DE CDP HERTZ <input type="text"/> <small>(SI EXISTANT RÉSERVÉ À HERTZ)</small>
NOM DU COMPTE <input type="text"/> <small>(SI EXISTANT)</small>	CENTRE DE COUT / REF COMPTABLE <input type="text"/>
TITRE (COCHEZ UNE SEULE CASE) <input type="checkbox"/> MR <input type="checkbox"/> MME <input type="checkbox"/> MLLE <input type="checkbox"/> AUTRE <input type="text"/>	
PRÉNOM <input type="text"/>	NOM <input type="text"/>
ADRESSE PERSONNELLE <input type="text"/>	NOM DE SOCIÉTÉ <input type="text"/>
ADRESSE PERSONNELLE <input type="text"/>	ADRESSE SOCIÉTÉ <input type="text"/>
VILLE <input type="text"/>	VILLE <input type="text"/>
CODE POSTAL <input type="text"/> PAYS <input type="text"/>	CODE POSTAL <input type="text"/> PAYS <input type="text"/>
TELEPHONE PORTABLE <input type="text"/>	ADRESSE E-MAIL <input type="text"/>
ADRESSE DE FACTURATION ET CORRESPONDANCE <input type="checkbox"/> PERSONNELLE <input type="checkbox"/> SOCIÉTÉ <small>(COCHEZ UNE CASE SEULEMENT)</small>	

## CONDUCTEUR

DATE DE NAISSANCE (AGE MINIMUM 21 ANS) <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/> <small>JOUR MOIS ANNÉE</small>	N° DE PERMIS DE CONDUIRE <input type="text"/>
DATE D'ÉMISSION <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/> <small>JOUR MOIS ANNÉE</small>	D'EXPIRATION <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/> <small>JOUR MOIS ANNÉE</small>
PAYS D'ÉMISSION <input type="text"/>	

## MOYEN DE PAIEMENT PRINCIPAL

OPTION CARTE DE PAIEMENT HERTZ SOCIÉTÉ 2 6

NOUS AUTORISONS HERTZ FRANCE À DÉLIVRER À NOTRE COLLABORATEUR, UNE CARTE DE PAIEMENT HERTZ ACCRÉDITIVE NOMINATIVE LUI PERMETTANT D'EFFECTUER SES LOCATIONS SUR LE COMPTE DE NOTRE SOCIÉTÉ (CI-DESSOUS). LES CONDITIONS DE RÈGLEMENT SONT CELLES DÉFINIES DANS L'OUVERTURE DE COMPTE.

### OPTION PAIEMENT PAR BONS OTTO OU BONS D'AGENCES DE VOYAGES

NOUS AUTORISONS LE TITULAIRE À UTILISER NOTRE NUMÉRO DE COMPTE OTTO/AGENCE INDIQUÉ (CI-DESSOUS) POUR LA FACTURATION ET LE RÈGLEMENT DES FRAIS DE LOCATION DANS LE CADRE DU SERVICE HERTZ GOLD PLUS REWARDS, DANS LES CONDITIONS DÉFINIES DANS L'OUVERTURE DE COMPTE SOCIÉTÉ/AGENCE.

NUMERO DU COMPTE HERTZ SOCIÉTÉ (COMPTE OTTO) 2 6  9 9 8

NUMERO DU COMPTE HERTZ AGENCE (COMPTE RCV) 2 6  9 9 9

## NOM ET SIGNATURE DU RESPONSABLE AUTORISÉ PAR LA SOCIÉTÉ/L'AGENCE

NOM <input type="text"/>	CACHET DE LA SOCIÉTÉ <input type="text"/>
DATE <input type="text"/> SIGNATURE <input type="text"/>	

## MOYEN DE PAIEMENT SECONDAIRE

VEUILLEZ INDIQUER CI-DESSOUS, PAR ORDRE DE PRÉFÉRENCE, AU PLUS 2 CARTES DE CRÉDIT EN COURS DE VALIDITÉ QUE VOUS SOUHAITEZ UTILISER AUX FINS DE RÈGLEMENT DES FRAIS DE LOCATION ENCOURUS DANS LE CADRE DU SERVICE HERTZ GOLD PLUS REWARDS. LA PREMIÈRE CARTE DE CRÉDIT RÉPERTORIÉE CONSTITUERA VOTRE MOYEN DE PAIEMENT PRINCIPAL. SEULES LES CARTES SUIVANTES SONT ACCEPTÉES : HERTZ CHARGE CARD/ MASTERCARD/VISA/DINERS CLUB ET AMERICAN EXPRESS.

<input type="text"/>	<input type="text"/>	EXPIRATION <input type="text"/> / <input type="text"/>
NUMÉRO DE LA CARTE	TYPE DE CARTE	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	EXPIRATION <input type="text"/> / <input type="text"/>
NUMÉRO DE LA CARTE	TYPE DE CARTE	

## LOCATIONS AUX ETATS-UNIS ET AU CANADA

VEUILLEZ INDIQUER LES SERVICES ET GARANTIES AUXQUELS VOUS SOUHAITEZ SOUSCRIRE EN TANT QUE CLIENT HERTZ ET LA CATÉGORIE DE VÉHICULE QUE VOUS SOUHAITEZ LOUER AVEC VOTRE CARTE HERTZ GOLD PLUS REWARDS. Nous considérerons tous les champs optionnels qui ne seront pas remplis comme ayant été refusés.

### ETATS-UNIS - GARANTIES OPTIONNELLES AUX ETATS-UNIS

**LDW** SUPPRESSION DE FRANCHISE EN CAS DE PERTE OU DE DOMMAGES AU VÉHICULE.

J'ACCEPTE  JE REFUSE

**LIS** COMPLÉMENT D'ASSURANCE REONSABILITÉ CIVILE (LOCATIONS DANS TOUS LES.

J'ACCEPTE  JE REFUSE

**PAI/PEC** ASSURANCE PERSONNES TRANSPORTÉES ET ASSURANCE EFFETS PERSONNELS.

J'ACCEPTE  JE REFUSE

### QUEL TYPE DE VÉHICULE SOUHAITEZ-VOUS?

(COCHEZ UNE SEULE CASE)

ÉCONOMIQUE, 4 PORTES  MOYENNE  SPORT, 2 PORTES

GRAND CONFORT  PREMIUM  LUXE  VÉHICULES LOISIRS, 4X4

### CANADA - GARANTIES OPTIONNELLES AU CANADA

**LDW** SUPPRESSION DE FRANCHISE EN CAS DE VOL, TENTATIVE DE VOL OU DOMMAGE AU VÉHICULE.

J'ACCEPTE  JE REFUSE

**PAI/PEC** ASSURANCE PERSONNES TRANSPORTÉES ET ASSURANCE EFFETS PERSONNELS.

J'ACCEPTE  JE REFUSE

### QUEL TYPE DE VÉHICULE SOUHAITEZ-VOUS?

(COCHEZ UNE SEULE CASE)

ÉCONOMIQUE, 4 PORTES  MOYENNE  SPORT, 2 PORTES

GRAND CONFORT  PREMIUM  LUXE  VÉHICULES LOISIRS, 4X4

**SYSTÈME DE NAVIGATION HERTZ NEVERLOST®:**  SI VOUS AVEZ SÉLECTIONNÉ UN VÉHICULE DE CATÉGORIE MOYENNE OU SUPÉRIEURE, COCHEZ LA CASE SI VOUS PRÉFÉREZ UN VÉHICULE ÉQUIPÉ DU SYSTÈME DE HERTZ NEVERLOST, UN SUPPLÉMENT JOURNALIER EST APPLICABLE. SI VOUS SÉLECTIONNEZ LE SYSTÈME NEVERLOST, VOUS BÉNÉFICIEREZ DE CE SERVICE AUX ÉTATS-UNIS ET AU CANADA (EN FONCTION DES DISPONIBILITÉS).

**RADIO POUR SATELLITE SIRIUS:**  COCHEZ CETTE CASE SI VOUS PRÉFÉREZ UN VÉHICULE ÉQUIPÉ DE SIRIUS (SOUS RÉSERVE DE DISPONIBILITÉ). DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES PEUVENT S'APPLIQUER.

GOLD PLUS REWARDS  Cumuler / échanger des points

PROGRAMME FIDÉLITÉ  Nom du Programme / Numero d'Adherent à ce programme

## LOCATIONS EN EUROPE, AU MOYEN-ORIENT, EN AFRIQUE, EN AUSTRALIE ET EN NOUVELLE-ZELANDE

VEUILLEZ INDIQUER LES SERVICES ET GARANTIES AUXQUELS VOUS SOUHAITEZ SOUSCRIRE EN TANT QUE CLIENT HERTZ ET LA CATÉGORIE DE VÉHICULE QUE VOUS SOUHAITEZ LOUER AVEC VOTRE CARTE HERTZ GOLD PLUS REWARDS. NOUS CONSIDÉRERONS TOUS LES CHAMPS OPTIONNELS QUI NE SERONT PAS REMPLIS COMME AYANT ÉTÉ REFUSÉS.

### EUROPE / MOYEN-ORIENT / AFRIQUE (EMOA)

**SC** SUPERCOVER/PACK CONFORT<sup>1,2</sup> (EN FRANCE)\* 1, 2 (SUPPRESSION DES FRANCHISES CDW ET TP).

J'ACCEPTE  JE REFUSE

**CDW** SUPPRESSION PARTIELLE DE FRANCHISE DOMMAGES<sup>1,2</sup> (SOUS RÉSERVE D'UNE FRANCHISE NON RACHETABLE).

J'ACCEPTE  JE REFUSE

**TP** SUPPRESSION DE FRANCHISE EN CAS DE VOL.<sup>2</sup>

J'ACCEPTE  JE REFUSE

**PAI/PEC** ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE CONDUCTEUR, PASSAGERS, BAGAGES.

J'ACCEPTE  JE REFUSE

### AUSTRALIE ET NOUVELLE ZÉLANDE

#### GARANTIES OPTIONNELLES EN AUSTRALIE:

COUVERTURE MAXIMALE J'ACCEPTE  JE REFUSE

AER (RÉDUCTION DE FRANCHISE EN CAS D'ACCIDENT) J'ACCEPTE  JE REFUSE

#### GARANTIES OPTIONNELLES EN NOUVELLE-ZÉLANDE :

AER (RÉDUCTION DE FRANCHISE EN CAS D'ACCIDENT) J'ACCEPTE  JE REFUSE

PAI ASSURANCE PERSONNES TRANSPORTÉE J'ACCEPTE  JE REFUSE

PEC ASSURANCE EFFETS PERSONNELS J'ACCEPTE  JE REFUSE

<sup>1</sup> VOIR LES PARAGRAPHE 17 DES TERMES ET CONDITIONS DU CONTRAT D'ADHÉSION. <sup>2</sup> SI VOUS ACCEPTEZ LA PROTECTION SUPER COVER (SC)/PACK CONFORT EN FRANCE, VOUS ÊTES TENU DE SOUSCRIRE ÉGALEMENT À LA SUPPRESSION PARTIELLE DE FRANCHISE VOL (TP) ET À LA SUPPRESSION PARTIELLE DE FRANCHISE DOMMAGES (CDW).

<sup>3</sup> IL EST OBLIGATOIRE DE SOUSCRIRE À LA TP EN ITALIE.

### CHOIX DU VÉHICULE POUR VOTRE PROCHAIN DEVIS ?

(COCHEZ UNE SEULE CASE)

MANUELLE  AUTOMATIQUE  CITADINE  COMPACTE

BERLINE  ROUTIÈRE  MONOSPACE  GRANDE ROUTIÈRE PREMIUM

### CHOIX DU VÉHICULE POUR VOTRE PROCHAIN DEVIS ?

(COCHEZ UNE SEULE CASE)

CITADINE  BERLINE COMPACTE  BERLINE  ROUTIÈRE

BERLINE LUXE EN AUSTRALIE UNIQUEMENT (4VOIR LE PARAGRAPHE 18 DES CONDITIONS D'ADHÉSION)

EN EMOA, LES VOITURES AUTOMATIQUES SONT DISPONIBLES SOUS RÉSERVE. EN AUSTRALIE, LA PLUPART DES VOITURES SONT À TRANSMISSION AUTOMATIQUE. EN NOUVELLE-ZÉLANDE, LES VOITURES DE CATÉGORIE BERLINES ET SUPÉRIEURES SONT À TRANSMISSION AUTOMATIQUE.

**SYSTÈME DE NAVIGATION HERTZ NEVERLOST®:**  SI VOUS AVEZ SÉLECTIONNÉ UN VÉHICULE DE CATÉGORIE MOYENNE OU SUPÉRIEURE, COCHEZ LA CASE SI VOUS PRÉFÉREZ UN VÉHICULE ÉQUIPÉ DU SYSTÈME DE HERTZ NEVERLOST, UN SUPPLÉMENT JOURNALIER EST APPLICABLE. SI VOUS SÉLECTIONNEZ LE SYSTÈME NEVERLOST, VOUS BÉNÉFICIEREZ DE CE SERVICE EN EUROPE, MOYEN-ORIENT, AFRQUE.



POUR GAGNER ENCORE PLUS DE TEMPS, EN TANT QUE MEMBRE GOLD VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE GRATUITEMENT AU SERVICE DE LOCATION EN LIBRE-SERVICE DISPONIBLE 24H/24 ET 7J/7 DANS LES 7 AÉROPORTS SUIVANTS : PARIS ORLY, PARIS ROISSY, BORDEAUX, LILLE, LYON, MARSEILLE ET TOULOUSE.

J'ACCEPTE

## CHOIX DU CLIENT DE LIMITER L'UTILISATION DE SES DONNÉES CONFIDENTIELLES

NOUS, LA SOCIÉTÉ THE HERTZ CORPORATION ET SES FILIALES ('HERTZ'), SOUHAITONS UTILISER VOS COORDONNÉES POUR VOUS ENVOYER DES INFORMATIONS À PROPOS D'OFFRES ET DE SERVICES QUI SELON NOUS, SERAIENT SUSCEPTIBLES DE VOUS INTÉRESSER. VOUS POUVEZ REFUSER OU LIMITER LA RÉCEPTION DE TELLES INFORMATIONS EN COCHANT LES CASES CI-DESSOUS.

A. JE NE SOUHAITE PAS RECEVOIR D'OFFRES  
PROMOTIONNELLES OU ARTICLES PUBLICITAIRES DE HERTZ.

PAR COURRIER  PAR EMAIL

B. JE NE SOUHAITE PAS PARTAGER MES DONNÉES  
CONFIDENTIELLES AVEC LES FRANCHISÉS DE HERTZ,  
SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES OU PARTENAIRES COMMERCIAUX  
À DES FINS MARKETING.

SI VOUS NE CHOISISSEZ AUCUNE DES OPTIONS CI-DESSUS, NOUS CONSIDÉRERONS QUE VOUS AVEZ COCHEZ LA CASE 'OUI'.

JE RECONNAIS QUE J'AI REÇU, LU, COMPRIS ET APPROUVÉ LES TERMES ET CONDITIONS DU PRÉSENT CONTRAT D'AFFILIATION, SECTIONS 9 À 18 ET M'ENGAGE, POUR TOUS LES FRAIS CONSÉCUTIFS À DES LOCATIONS EFFECTUÉES DANS LE CADRE DU SERVICE GOLD À AUTORISER HERTZ À IMPUTER LES FRAIS DE LOCATION HERTZ GOLD PLUS REWARDS SUR LE COMPTE CORRESPONDANT A L'UN DES MOYENS DE PAIEMENTS INDIQUÉS AU PRÉSENT CONTRAT D'AFFILIATION DISPOSANT D'UNE MARGE DE CRÉDIT SUFFISANTE.

SIGNATURE DU CONDUCTEUR:

(OBLIGATOIRE POUR LA VALIDATION  
DU CONTRAT)

DATE:  /  /

VEUILLEZ LIRE LES TERMES ET CONDITIONS, LES CLAUSES ET NOTIFICATIONS ('CONDITIONS D'ADHÉSION') AVANT DE SIGNER LE CONTRAT.

**NE PAS DETACHER, LES CONDITIONS D AFFILIATION DOIVENT ETRE RENVOYEEES  
AVEC LE PRESENT FORMULAIRE.****EN SIGNANT LE FORMULAIRE D'ADHÉSION, VOUS RECONNAISSEZ ET CONVENEZ QUE :**

1. Vous avez reçu, lu, compris et approuvé les conditions, informations et notifications figurant dans le présent Contrat d'Adhésion Gold Plus Rewards<sup>®</sup>. Le présent Contrat d'Adhésion a vocation à régir les locations effectuées dans le cadre du service Gold Plus Rewards<sup>®</sup> (ci-après « Gold »), partout où ce service est disponible. A compter du 1er janvier 2006, le service Gold est disponible aux Etats-Unis, au Canada, dans la plupart des pays d'Europe, en Israël, en Afrique du Sud, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Suite à Notre acceptation du présent Contrat d'Adhésion, il Vous sera envoyé un ou plusieurs fascicules énonçant les conditions générales applicables aux locations Gold, et ce pour les pays où ledit service est disponible et pour lesquels Vous Vous êtes inscrit aux fins d'effectuer des locations de véhicule dans le cadre du service Gold. Toutefois, au cas où nous vous aurions déjà fait parvenir un fascicule encore en vigueur et qui couvre les locations dans certains pays, nous nous réservons le droit de ne pas Vous envoyer d'autre exemplaire dudit fascicule. Vous Vous engagez à lire attentivement le(s)dit(s) fascicule(s). Le fait d'effectuer une location Gold emporte Votre acceptation de l'ensemble des conditions générales contenues dans le(s) présent(s) fascicule(s), notamment les Dispositions générales applicables à toutes les locations Gold Plus Rewards<sup>®</sup> (les « Dispositions Générales »), les Conditions générales applicables aux Locations aux Etats-Unis et au Canada (les « Conditions applicables en Amérique du Nord »), les Conditions générales applicables aux locations en Europe, au Moyen-Orient et Afrique (les « Conditions EMOA »), les Conditions générales applicables aux locations en Australie, les Conditions générales applicables aux locations en Nouvelle-Zélande et les Conditions générales supplémentaires applicables aux comptes société/agence de voyages. Si, après lecture du/des fascicule(s), Vous souhaitez modifier l'un des choix indiqués sur le présent Formulaire d'Adhésion, Vous pouvez le faire conformément aux modalités définies dans la Section 2.

2. La présentation du présent Contrat d'Adhésion constitue une offre de Votre part. La société Hertz dont le nom figure au recto du présent Formulaire d'Adhésion (la « Société organisatrice ») se réserve le droit de ne pas accepter le présent Contrat d'Adhésion sans pour autant être tenue d'expliquer son refus. L'acceptation du présent Contrat d'Adhésion par la Société organisatrice Vous sera délivrée par écrit. Vous pouvez actualiser et modifier de temps à autre les informations et les choix figurant au présent formulaire soit par notification écrite à la Société organisatrice soit par le biais du site Internet de Hertz, à l'adresse suivante : <http://fr.hertz.ch>. Le présent Contrat d'Adhésion, y compris toutes les modifications éventuellement apportées à Vos choix contenus dans le présent formulaire, est intitulé Votre « Adhésion » pour les pays couverts par les présentes. S'il est accepté par Hertz, le présent Contrat d'Adhésion se substituera à tout Contrat d'Adhésion présenté par Vous et accepté par Hertz antérieurement à l'acceptation du présent Contrat d'Adhésion en ce qui concerne ces pays. La soumission des informations demandées sur le présent Formulaire d'Adhésion est totalement volontaire. Toutefois, Hertz se réserve le droit de rejeter Votre demande d'adhésion si Vous ne fournissez pas toutes les informations requises ou pour toute autre raison. En ce qui concerne notre utilisation des informations nominatives à caractère personnel fournies par vous, nous Vous renvoyons aux Dispositions générales du présent Contrat.

3. Lorsque Vous louez un véhicule motorisé de tourisme privé (à l'exclusion des camions et véhicules utilitaires), ainsi que les pièces détachées s'y rapportant (une « Voiture ») dans le cadre du service Gold, la société Hertz - ou son franchisé fournissant la Voiture - est dénommée la « Société de Location ». Votre Adhésion, ainsi que les conditions générales stipulées dans le(s) fascicule(s) suscitée(s) qui sont applicables aux locations dans le pays dans lequel la location débute (compte tenu des modifications que Hertz est susceptible d'y apporter de temps à autre en application des modalités définies au présent Contrat), le Dossier de Location ou le Contrat de Location qui Vous sont remis au commencement de la location (à l'exclusion, le cas échéant, et dans le cas d'un contrat de location, de la section préimprimée des conditions générales de ce contrat) et tout autre document que Vous êtes tenu de signer au commencement de la location constitueront le contrat passé entre Vous et la Société de Location ayant vocation à régir la location. Pour chaque location, l'identité de la Société de Location figurera sur la Fiche/le Contrat de Location concernant

ladite location. La Société organisatrice et la Société de Location sont désignées conjointement par les expressions « Hertz » et « Nous ».

4. La disponibilité du service Gold peut varier dans certaines agences. Pour les locations Gold, il convient d'effectuer une réservation au moins deux (2) heures avant le moment prévu pour le commencement de la location.

5. Vous déclarez que les informations que Vous avez fournies dans le présent Contrat d'Adhésion sont vraies, correctes et complètes. Les choix effectués par Vous dans le Contrat d'Adhésion quant aux Services en Option (lorsqu'ils sont disponibles) et la catégorie de véhicule (sous réserve des disponibilités lors de Votre réservation) s'appliqueront à toutes les locations que Vous effectuerez dans le cadre du Service Gold, étant entendu que Vous êtes en droit de modifier Vos choix de Services en Option pour une location donnée et de sélectionner une catégorie de véhicule différente en application cependant des modalités stipulées dans les Conditions générales applicables dans le pays où la location débute. Notification : pour les locations dans certaines agences, il pourrait ne pas être possible de demander à l'avance certains services en option dans le Contrat d'Adhésion. Dans ces circonstances, le Dossier de Location indiquera que Vous avez refusé ces services en option, même s'il est stipulé dans Votre Contrat d'Adhésion que Vous souhaitez les obtenir. Vous pourriez avoir la possibilité de souscrire ces services au début de la location, même s'ils ne peuvent être demandés à l'avance.

6. Vous autorisez Hertz à prélever toutes les sommes dont Vous êtes redevable pour Vos locations Gold sur la première carte de crédit indiquée dans le présent Contrat d'Adhésion et acceptée pour la location par l'agence de location, sur laquelle un crédit ou des fonds sont disponibles selon le cas (la liste des cartes pouvant être modifiée occasionnellement de la manière stipulée dans la Section 2 ci-contre).

7. Vous Vous engagez à notifier immédiatement à la Société organisatrice tout cas de perte, de vol ou d'annulation de Votre Carte Gold, de Votre Carte de Crédit Hertz, de Votre numéro Gold Plus Rewards<sup>®</sup> ou de toute autre carte de crédit répertoriée au Contrat d'Adhésion ou encore si Vous avez des raisons de penser que l'une de ces cartes est utilisée à Votre insu. En raison de la nature du service Gold Plus Rewards<sup>®</sup>, Vous voudrez bien comprendre l'absolue nécessité d'une telle obligation.

8. L'adhésion au service Gold est gratuite. Hertz se réserve le droit d'annuler ou de suspendre à tout moment Votre adhésion pour une quelconque raison, sans préavis.

9. Les informations suivantes sont fournies relativement à votre responsabilité en cas de perte ou de dommages subis par toute voiture louée aux États-Unis ou au Canada dans le cadre du service gold. Un complément d'information figure à l'article 4 des conditions applicables à l'Amérique du Nord. Sous réserve des dispositions de l'article 4 des conditions applicables à l'Amérique du Nord, vous êtes responsable de toute perte ou de dommages subis par la voiture, qu'une faute vous soit ou non imputable. En ce qui concerne les locations effectuées aux États-Unis et au Canada, Hertz propose, moyennant supplément, une protection suppression de franchise en cas de perte ou dommages au véhicule (LDW). Si vous souscrivez ladite protection LDW, qui n'est pas une assurance, Hertz ne vous tiendra pas responsable en cas de perte ou de dommages subis par la voiture, sous réserve cependant de certaines restrictions et exclusions précisées aux articles 4(d), 4(e) et 5 des conditions applicables à l'Amérique du Nord. Dans les états où la vente de la protection LDW est soumise à réglementation ou est prohibée par la loi, la même loi régit votre responsabilité en cas de perte ou de dommages subis par la voiture. La protection LDW emporte facturation d'un supplément. Depuis le 1er janvier 2006, le montant de la protection LDW dans la plupart des agences gold aux États-Unis et au Canada s'élève respectivement à 26,99 USD et 30,95 CAD par jour de location entier ou entame. Toutefois, un tarif spécial plus élevé de 34,99 USD et 34,95 CAD par jour de location entier ou entame s'applique à certaines voitures de luxe. Ces tarifs sont susceptibles de faire l'objet de modification sans préavis. Votre propre assurance (ou celle d'un conducteur autorisé) est susceptible de couvrir tout ou partie de votre responsabilité financière (ou celle du conducteur autorisé) en cas de perte ou de dommages subis par la voiture.

10. NOTIFICATION : le présent contrat offre, moyennant supplément, une option de suppression de franchise en cas de perte ou dommages au véhicule qui couvre votre responsabilité en cas de dommages subis par le véhicule de location. Nous vous conseillons de réfléchir avec soin avant de souscrire cette protection au cas où vous disposeriez d'une protection couvrant les dommages impliquant un véhicule de location fournie soit par votre contrat de carte de crédit soit par votre assurance personnelle contre les dommages pour votre propre véhicule. Avant de décider de souscrire ou non la protection suppression de franchise en cas de perte ou dommages au véhicule, nous vous conseillons d'établir si votre assurance automobile personnelle vous couvre en cas de dommages subis par le véhicule de location ainsi que le montant de la franchise aux termes de votre couverture d'assurance personnelle. Nous vous conseillons également de déterminer si une telle protection vous est offerte en vertu du contrat relatif à la carte de crédit qui est utilisée aux fins de règlement des frais de location ou bien en vertu de toute autre source et, dans l'affirmative, de vérifier les conditions et l'étendue de ladite protection. La souscription de la présente suppression de franchise en cas de perte ou dommages au véhicule n'est pas obligatoire et peut être refusée.

11. Les couvertures d'assurance proposées par Hertz sont susceptibles de faire double emploi avec celles offertes par la police d'assurance automobile personnelle de la personne effectuant la location ou par toute autre source de protection. La souscription de ces types de couvertures n'est donc pas une condition préalable à la location d'un véhicule.

12. Pour les locations commençant dans le district de Columbia. Avertissement : le défaut de restitution de la voiture conformément aux conditions du contrat de location vous rend passible d'une condamnation pénale pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement.

13. Sauf renonciation expresse, tout locataire dans le Comté de Miami-Dade doit recevoir un plan d'information touristique homologué par les autorités du Comté. Ces plans sont disponibles auprès de toutes les agences Hertz du Comté de Dade. Chaque locataire doit soit accuser réception d'un tel plan, soit renoncer à son droit de recevoir ledit plan. En signant le présent Formulaire d'Adhésion, Vous renoncez par la présente à Votre droit à recevoir un tel plan.

14. NOTIFICATION : si vous êtes titulaire d'une police d'assurance automobile personnelle souscrite en Louisiane, votre couverture en cas de dommages s'étend automatiquement aux véhicules motorisés de location en application de l'article R.S.22:1406(f). Même si vous n'êtes pas assuré en Louisiane, la souscription d'une protection suppression de franchise en cas de perte ou dommages au véhicule n'est pas obligatoire et peut être refusée. Le présent contrat offre, moyennant supplément, une protection suppression de franchise en cas de perte ou dommages au véhicule couvrant votre responsabilité en cas de dommages subis par le véhicule. Avant de décider de souscrire ou non ladite protection suppression de franchise en cas de perte ou dommages au véhicule, nous vous conseillons d'établir si votre assurance automobile personnelle vous couvre en cas de dommages subis par le véhicule de location ainsi que le montant de la franchise aux termes d'une telle couverture.

15. En vertu de la législation de l'Etat du Minnesota, une police d'assurance automobile personnelle délivrée au Minnesota doit couvrir la location de tout véhicule motorisé contre le risque de dommages subis par le véhicule et la perte du bénéfice de l'utilisation dudit véhicule. Par conséquent, dans les cas où votre police d'assurance a été contractée dans l'Etat du Minnesota, il n'est pas nécessaire de souscrire une quelconque protection suppression partielle de franchise dommage ou toute autre assurance du même ordre affectée par le présent Contrat d'Adhésion.

16. Pour les locations commençant au Texas : la protection automobile proposée par hertz pourrait ne pas être obligatoire. Votre police d'assurance automobile au Texas couvre votre responsabilité dans le cadre de la conduite d'un véhicule de location. Les polices d'assurance automobile émises dans d'autres états ou pays peuvent également faire double emploi avec cette protection. La souscription d'une assurance responsabilité civile pour la location de voiture n'est pas une condition nécessaire pour louer un véhicule. Cette protection ne couvre pas les dommages corporels ou matériels résultant de votre utilisation du véhicule ou de l'autorisation donnée à tout conducteur d'utiliser ledit véhicule en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants, en violation de la législation applicable.

17. Pour les locations en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique (EMOA), Hertz propose plusieurs services en option moyennant un supplément journalier pour chacun d'eux. Si Vous souscrivez la protection Suppression partielle de Franchise Vol (TP), celle-ci limitera Votre responsabilité en cas de perte ou de dommages subis par la Voiture de

location, dans le cas où ladite perte ou lesdits dommages découlent d'un vol, d'une tentative de vol ou d'un acte de vandalisme, au montant de la franchise non suppressible indiqué. Si Vous souscrivez la Suppression partielle de Franchise Dommage (CDW), Votre responsabilité en cas de perte ou dommages occasionnés à la voiture, ses pièces détachées ou ses accessoires ne résultant pas d'un vol, d'une tentative de vol ou d'un acte de vandalisme, se limite, pour chaque incident différent entraînant une perte ou des dommages, au montant de la franchise non suppressible stipulé sur le Dossier de Location. Si vous souscrivez aux options Suppression Partielle de Franchise Dommages (CDW) et Garantie contre le Vol (TP), vous pouvez aussi souscrire à l'option Pack Confort (Super Cover - SC) auquel cas vous bénéficierez de la CDW et de la TP et vous serez exonéré de toute responsabilité financière au titre des franchises non rachetables CDW et TP. Le Pack Confort (Super Cover - SC) n'est pas disponible dans certains pays ou pour les locations avec certains numéros de CDP. Si vous optez pour la protection SC et qu'elle n'est pas disponible pour Votre location, vous bénéficierez de la protection Super Suppression de Franchise Dommage (SCDW), si elle est disponible, et de la protection TP. Si la Super Suppression de Franchise Dommages (SCDW) n'est pas non plus disponible, vous bénéficierez de la protection Suppression Partielle de Franchise Dommages (CDW) et garantie contre le vol (TP). Si vous avez accepté la SCDW et qu'elle est disponible, vous serez exonéré de toute responsabilité financière au titre de la franchise non rachetable CDW (toutefois vous resterez redevable de la franchise liée à la protection TP). Les avantages des protections TP, CDW, SCDW et SC peuvent être nuls et non avenus dans le cas d'une location particulière si vous avez utilisé la voiture sans respecter les dispositions des articles 2 et 5 des conditions EMOA ou si le vol ou les dommages ont été commis intentionnellement ou résultent d'une grave négligence de votre part ou de la part d'un conducteur autorisé. Avant de souscrire les protections TP et/ou CDW ou SC, nous vous recommandons de vérifier si vous disposez d'une autre assurance vous couvrant en cas de perte ou de dommages subis par la voiture de location et, dans l'affirmative, d'en déterminer les conditions (notamment les restrictions et franchises). L'Assurance Complémentaire (PI)/Assurance Complémentaire Accident (PAI) est disponible moyennant un supplément journalier et offre le versement de certaines indemnités, à Vous et Vos passagers, en cas de décès accidentel. Selon le pays où commence la location, les protections PI/PAI peuvent aussi offrir des indemnités pour invalidité permanente, certaines lésions, les frais médicaux et frais d'urgence et/ou le vol des biens personnels (y compris les bagages) ou les dommages occasionnés auxdits biens pendant la location.

18. En ce qui concerne les locations en Australie, Hertz sera responsable, sous réserve de certaines exceptions définies dans le Contrat de Location associées à des utilisations non autorisées, des personnes non autorisées et des utilisations sous votre responsabilité pleine et entière, des conséquences financières de toute perte ou de tous dommages subis par la voiture de location, sauf pour le montant, s'élevant à 2 750 AUD (GST incluses), de la Franchise pour Dommages en cas d'Accident ou tout autre montant qui serait indiqué dans le Contrat de Location. Une Franchise Supplémentaire pour Dommages en cas d'Accident de 2 200 AUD (GST incluses) s'applique à chaque occurrence d'un Accident Véhicule Seul ou d'un Dégât des Eaux autre que l'immersion totale ou partielle. La Réduction de franchise en cas d'accident, qui est proposée en option au prix de 22,00 AUD (GST incluses) par jour de location entier ou entamé, réduit l'ADE standard à 375,00 AUD ou tout autre montant spécifié dans le Contrat de Location (GST incluses). Une Réduction de franchise en cas d'accident PLUS (AER PLUS) est également proposée en option au prix de 28 AUD (GST incluses) par jour de location complet ou entamé ; l'AER PLUS offre les mêmes indemnités que l'AER et Vous exonère en outre de toute responsabilité en cas de dommages survenus aux pneus et/ou au pare-brise. La souscription de l'AER ou de l'AER PLUS ne réduit pas les franchises supplémentaires pour Accident Véhicule Seul ou Dégâts des Eaux. D'autres options de protection du locataire sont disponibles dans les agences de location participantes. Pour les locations en Nouvelle-Zélande, Vous êtes responsable à hauteur de 2 200 \$NZ (2 500 \$NZ pour les catégories de véhicules H, J, K, L, et M) ou pour tout autre montant indiqué dans le Contrat de Location (plus GST) en cas de perte ou de dommages subis par le véhicule de location mentionnés dans la couverture d'assurance spécifiée dans la clause 10 des Conditions générales applicables aux locations dans le cadre du service Gold en Nouvelle-Zélande. Ceci ne s'applique pas aux dommages ou à la perte résultant d'un incendie, d'un vol ou d'une transformation ou tentative de vol ou de transformation du véhicule. Cette responsabilité peut être réduite à 0 \$NZ par la souscription de la Réduction de franchise en cas d'accident (AER) en option au prix de 22,00 \$NZ par jour (25,00 \$NZ par jour pour les véhicules des catégories H, J, K, L et M), plus GST. Tous les tarifs et les montants de franchise ou de réduction sont indiqués au 1er janvier 2006, sous réserve de changement sans préavis, et peuvent varier en fonction des tarifs et des choix de véhicules.